

- Extrait -

Bulletin central et départemental d'Alsace-Lorraine.

Strasbourg, le 17 décembre 1898.

N^o 53.

I. Arrêtés etc. du Statthalter Impérial, du Ministère et du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.

L i s t e

des Monuments Historiques en Alsace-Lorraine classés selon les circulaires de l'Etat français des 19 février, 18 septembre et 1er octobre 1841.

I. Département du Haut-Rhin

Arrondissement de Thann

• •

Masevaux - Château d'Ingelsbourg (ruines)

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

En outre l'attention des intéressés est particulièrement attirée sur les points suivants:

A ces Monuments aucun travail de reconstruction, de restauration, de réparation ou de transformation ne peut être exécuté sans autorisation préalable du conservateur compétent ou du Ministère. D'autre part, le présent classement ne dispense nullement les propriétaires des Monuments de l'obligation de les entretenir et ne leur donne aucun droit à une subvention de la part de l'Etat.

Strasbourg, le 6 décembre 1898.

Ministère d'Alsace-Lorraine.

Pour traduction et extrait conformes;

Strasbourg, le 1er décembre 1931.

Le Sous-Secrétaire d'Etat:
signé von Puttkamer.

Le Sous-Chef de Bureau
chargé du Service Administratif des Beaux-Arts d'Alsace et de Lorraine.

G. Baudouin